



**Du jeudi 29 novembre au jeudi 6 décembre,
votez FORCE OUVRIERE !
Faites voter FORCE OUVRIERE !**



**Pour la CAPD des Landes,
Votez SNUDI-FO 40,
(Liste conduite par Isabelle Benquet et Fabrice Duboué)**

Du 29 novembre au 6 décembre, auront lieu les élections professionnelles dans l'Éducation Nationale, dans le cadre des élections dans les versants de la Fonction Publique (Hospitalière-Territoriale- Etat).

Les enseignants du 1^{er} degré voteront 4 fois : 1. Pour les listes à la CAPD (Commission Administrative Paritaire Départementale des Landes) ; 2. Pour les listes à la CAPN (1er degré- Commission Administrative Paritaire Nationale).) ; 3. Pour les listes au CTA (Comité Technique Académique- Tous les personnels de l'E.N. de l'Académie Bordeaux) et 4. Pour les listes au CTM (Comité Technique Ministériel-Tous les personnels dépendant du ministère de l'E.N.) afin d' élire leurs représentants face à l'Inspecteur d'Académie, au Recteur et au Ministre.

IMPORTANT : ce sont les résultats du scrutin au CTM qui déterminent la représentativité de chacune des organisations syndicales dans l'Education Nationale.

Les AESH (CDD ou CDI de droit public) voteront trois fois : CTM, CTA et CCP (Commission Consultative Paritaire : siège au Rectorat de Bordeaux. Cette commission est obligatoirement consultée sur les décisions individuelles de licenciement et sur les sanctions disciplinaires.

(Attention : pour pouvoir voter, il faut avoir été embauché avant le 29/09/2018)

Les EVS (contrat-aidé CUI ou CAE / PEC) voteront deux fois : CTM et CTA.

(Attention : pour pouvoir voter, il faut avoir été embauché avant le 29/09/2018)

**Nous vous invitons à voter
et à faire voter pour les listes FO !**

Voter FO, c'est voter pour dire entre autres :

- L'abandon de « l'évaluation PPCR » des enseignants ! L'arbitraire ça suffit !
- Une organisation de la semaine scolaire unique, décidée nationalement (*pas d'ingérence municipale*) : OUI à la semaine de 4 jours de classe sur 36 semaines !
- L'arrêt des réunions diverses et variées à n'en plus finir : le travail gratuit, ça suffit ! Respect des Obligations Règlementaires de Service, même pour les directeurs qui sont des PE chargés de la direction d'école !
- L'arrêt de l'inclusion scolaire systematique !
- L'augmentation immédiate de nos salaires : + 16% du point d'indice pour rattraper le retard cumulé depuis 2000 !
- Le maintien de notre régime particulier de retraites (le Code des Pensions civiles et militaires) et du calcul de la pension basé sur les 6 derniers mois d'exercice !
- L'arrêt du travail précaire dans nos écoles : transformation des emplois AESH et EVS en emplois pérennes, sous statut de la Fonction Publique, pour un vrai salaire, pour un vrai métier !

AVEC FORCE OUVRIERE, RESISTER, REVENDIQUER, RECONQUERIR

4 clics
pour vos revendications
4 clics
pour reconquérir vos droits
du 29 novembre au 6 décembre



CTM / CTA / CAPA - CAPD / CAPN : renforcer la représentativité de FO